

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 11-2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Absents : 2

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date convocation :
02/07/2021

Date d'affichage :

Le vingt-deux juillet deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 20 h 00 à l'espace des Griottons de CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, THEVENON René.

Procurator (s) : LABULLE Marc à FARENC Jean-François

Etaient absents : GUENARD Pascal, MORIN Jean-Marc

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-06-30-00002 en date du 30 juin portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE du Bassin versant de la Grosne) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vu l'article L.5211-10 du CGCT qui prévoit que «le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble» peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2° De l'approbation du compte administratif,
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunal à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public,
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux de bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties en application de l'article L 5211-10 du CGCT, il est proposé de donner délégation au Président, pour la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant les domaines ci-après :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de donner délégation au Président :

- . de prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de charge,
- . de signer les marchés avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres,
- . de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de services ou de fournitures ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- . de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- . d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires en amont d'une validation du conseil syndical, lorsque les contraintes l'exigent.

- **DECIDE** de donner délégation d'attribution aux vice-Présidents comme suit :

- . GELIN Daniel : Administration, suivi du budget et gestion du personnel
- . DUPARAY Alexandre : Suivi des clapets, entretien et maintenance
- . MARTINOT Rémy : Suivi de travaux, commission d'appel d'offres

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

11 AOUT 2021

et publication du :

19 AOUT 2021

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-François BORDET

